COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PIERRE DELS FORCATS

EN DATE DU mardi 3 décembre 2013 18h00

Présents: M. BLANQUE Pierre, M. ECHARD Vincent, M. GAURENNE Claude, Mme LINTZ Ghislaine, M. MOLINIER Jean-Luc, Melle PALAU Sandrine, M. PALAU Henri, M.RODRIGUEZ Antoine, M. RIERE Dominique.
Absents : M. BONO Jean-Pierre, Mme CAZEILLES Joelle procuration à M. MOLINIER Jean-Luc, Melle PALAU Sandrine procuration à PALAU Henri.
Convocation: 26/11/2013
Secrétaire de séance: Henri PALAU
Approbation compte-rendu de la dernière réunion du CM en date du 31/10/2013
Validation de l'ordre du jour

Préambule : approbation compte-rendu de la dernière réunion du CM
Validation de l'ordre du jour.

1/ Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes 2014-2026 :
Monsieur le Maire donne lecture des objectifs définis dans la charte ainsi que des projets présentés. Il précise que les grands axes sont la préservation des ressources, le développement touristique. Il est question également de donner une délimitation aux stations de sports d'hiver, mais la commune a déjà fait cette démarche.
Monsieur le Maire propose de valider ce document.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

2/ Licence IV :
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la liquidation de l'établissement La Grillade, la commune a acquis la licence 4.
Cette dernière pourrait aujourd'hui se louer pour la saison hivernale et ainsi apporter une ressource supplémentaire à la commune.
En effet, l'établissement anciennement la Grillade va ouvrir pour la saison d'hiver sous couvert d'un bail précaire.
Il propose de solliciter 500€ par mois au gérant saisonnier et demande à l'assemblée de se prononcer.
Le conseil municipal valide cette proposition et prend une délibération en ce sens.

3/ Motion contre le PLUI :
Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de loi qui transfère la compétence d'établissement des plans locaux d'urbanisme aux intercommunalités.
Il propose de s'opposer à ce projet car il est souhaitable que la maîtrise du développement local et l'aménagement du territoire doivent demeurer compétence communale.
D'autre part, il rappelle que le PLU est en cours d'instruction des personnes publiques et espère qu'il sera au plus vite exécutoire pour éviter ce transfert.

4/ Questions diverses :

- *Renouvellement ATESAT* pour 1 an (étude technique de l'Etat)

- *Décision modificative* sur demande M. le Trésorier pour intégrer la reversion au fonds de péréquation national (FPIC au compte 73925 pour 4 115€). Le conseil municipal

propose cependant de faire une intervention pour s'opposer au principe de reversion car la commune ne peut aucunement être considérée comme riche puisque l'état financier est faussé par des impôts malheureusement trop élevés par rapport à la moyenne nationale.

- *Demande arbres auprès du Conseil général* : essences et emplacement à choisir pour déposer la demande avant le 31 décembre 2013

- *Demandes de Mme CAZEILLES* :
  - pourquoi les rues ne sont pas salées sauf la rue principale ? Monsieur le Maire s'étonne de cette demande car toutes les rues sont salées en fonction des besoins, la saleuse suit le chasse-neige et est actionnée automatiquement. Il est privilégié les plaques de glace, les pentes, et ce qu'il faut savoir c'est que tous les types de neige ne réagissent pas de la même façon avec le sel, c'est-à-dire que le sel agit plus ou moins en fonction de la qualité de neige.
  D'autre part, il est fait quelques rappels sur le déneigement : le service de déneigement suit les priorités définies sur le plan de déneigement communal, avec l'axe scolaire qui demeure prioritaire.
  -peut-on redonner vie aux anciennes remontées mécaniques en bas du village ? La discussion s'instaure sur la manière de les mettre en valeur. Le conseil municipal étant indécis, Mme Cazeilles sera missionnée pour présenter un avant- projet. Il est rappelé cependant que si le projet se concrétise l'accord des propriétaires des terrains privés concernés devra être obtenu.

- *Demande d'installation d'un commerce ambulant de restauration rapide* : avis défavorable compte tenu de l'offre existante déjà au pied des pistes

- *Programmation prochaine d'une commission des travaux*

- *Travaux de voirie* : le conseil municipal soulève son mécontentement car la rue de la jassette n'a pas pu être refaite malgré la programmation auprès du SIVM. Les travaux sont reportés au printemps prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30,

Le Maire,
Jean-Luc MOLINIER,
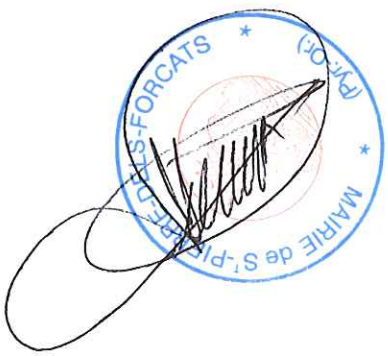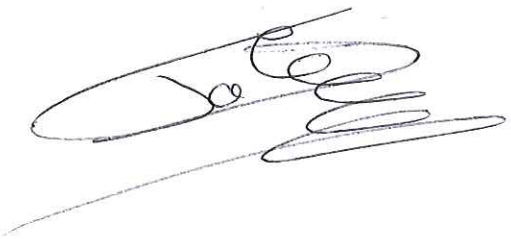
Le secrétaire de séance,
Henri PALAU,